



HONORAIRES DE VENTE (TTC)



A compter du 13/10/2021

Prix de vente	Taux
INFÉRIEUR à 100 000 €	7 000 € TTC
De 100 001 à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 € à 200 000 €	6,5 % TTC
De 200 001 € à 250 000 €	6 % TTC
De 250 001 € à 300 000 €	5,5 % TTC
De 300 001 € à 350 000 €	5,25 % TTC
De 350 001 € à 400 000 €	5 % TTC
De 400 001 € à 450 000 €	4,75 % TTC
De 450 001 € à 1 000 000 €	4,5 % TTC
Supérieur à 1 000 001 €	4 % TTC
Immeuble ou ensemble de lots	5% HT
Garage/Box/Parking	3 000 € TTC

- Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.
Cas particulier : honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence : l'acquéreur ne sera débiteur l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

ARTHURIMMO VANNES
13 rue Thiers – 56000 VANNES
Tél 02 97 68 62 66 - vannes@agence-arthurimmo.com



BAREME DES HONORAIRES au 06/01/2022

LOCATION / GESTION

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC*	
<u>LOCATION</u>	MODALITES	A LA CHARGE DE
	(%, forfait, tranches)	
→ Locaux d'habitations nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)		
Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail et publicités	4% du loyer annuel HC Dans la limite de 8 €/m ²	- bailleur - locataire
Etat des lieux d'entrée :	2% du loyer annuel HC Dans la limite de 3 €/m ²	- bailleur - locataire
Entremise – négociation	Offerte	
Avenant au bail	50 €	- à la charge du demandeur
Annulation d'un préavis de départ si accepté par le bailleur	35 €	- locataire
Etat préparatif à la déclaration des revenus fonciers :	40 €	- bailleur
Ouverture d'un dossier sinistre sans GLI	50 €	- bailleur
Ouverture d'un dossier sinistre Dégâts des Eaux ou autres et déclaration aux assureurs	50 €	- bailleur
<u>GESTION</u>		
Pack classique ou Pack Privilège Neuf	6.5 %	
Si engagement pendant 3 ans les packs sont à 4% la 1^{ère} année puis 6.5%		
Garantie de loyer impayés	2.2 %	
<u>PRESTATIONS PARTICULIERES</u>		
Honoraires d'état des lieux (demande d'état des lieux seul)	3 € du m ²	- à la charge du demandeur
Honoraires de rédaction de bail (demande de rédaction de bail seul)	100 € TTC	- à la charge du demandeur
<u>Honoraires pour les autres baux :</u>		
Habitation (hors résidence principale)	10% du loyer HT annuel	
Professionnels	25% du loyer HT annuel	
Commerciaux	25% du loyer HT annuel	

ARTHURIMMO VANNES

13 rue Thiers – 56000 VANNES

Tél 02 97 68 62 66 - vannes@agence-arthurimmo.com

SARL au capital de 8 000€ - N° Siret 820 987 899 00011 - N° TVA Intracom. FR 43 820 987 899 - RCS VANNES 820 987 899
Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n°5605 2016 000 009 924 délivrée par la CCI de 56000 VANNES,
rue du Commerce – Activités : Transaction et Gestion – Garantie financière Gestion : CEGC 16 rue Hoche 92919 LA DEFENSE Cedex : NE DOIT
RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION.